

Evaluation - certification

Chaque module est évalué. La réussite des quatre modules permet l'obtention d'un certificat délivré par la Haute école de gestion Arc. La réussite d'un module isolé fait l'objet d'une attestation.

Dates

- **Module de base** : les 28 et 29 avril ou les 16 et 17 juin ou les 1^{er} et 2 septembre 2026.
- **Module de procédure civile** : les 23 et 24 juin ou les 29 et 30 septembre 2026.
- **Module de procédure pénale** : les 17 et 18 mars ou les 8 et 9 septembre ou les 10 et 11 novembre 2026.
- **Module de procédure administrative** : les 09 et 10 juin ou les 17 et 18 novembre 2026.

Lieu

La formation se déroulera à la Haute école de gestion Arc, Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel.

Coûts

Module de 2 jours : CHF 560.-

Module de base + 1 module de 2 jours : CHF 1'020.- au lieu de CHF 1'120.-

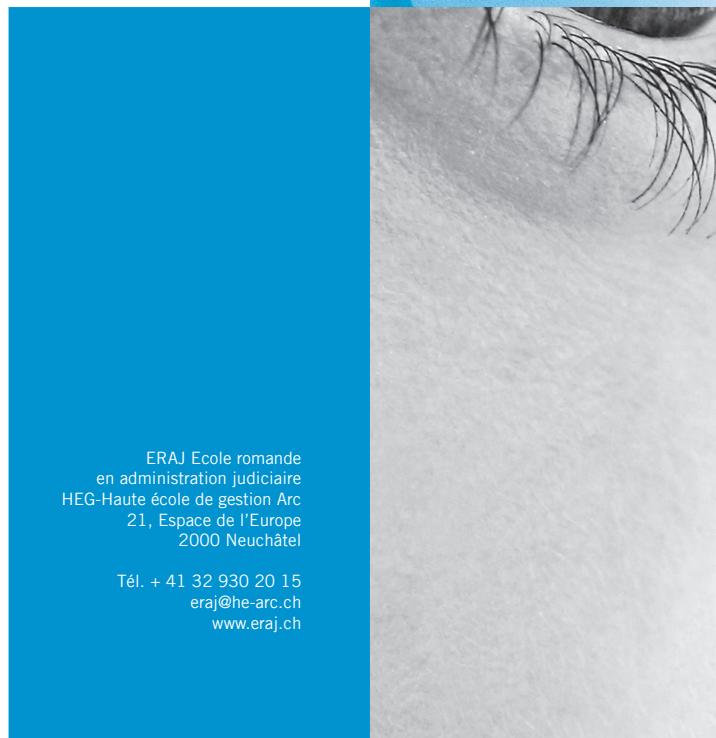
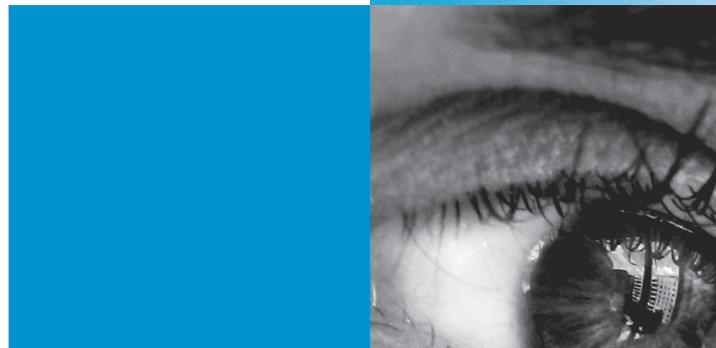
Formation complète (4 modules) : CHF 1'940.- au lieu de CHF 2'240.-

Rabais supplémentaire dès 3 participant-e-s envoyé-e-s par le même employeur.

Organisation et inscription

Haute école de gestion Arc - Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ) - Espace de l'Europe 21 - 2000 Neuchâtel.

Pour les inscriptions, veuillez consulter les informations sous www.eraj.ch ou envoyer un e-mail à eraj@he-arc.ch.



ERAJ Ecole romande
en administration judiciaire
HEG-Haute école de gestion Arc
21, Espace de l'Europe
2000 Neuchâtel

Tél. + 41 32 930 20 15
eraj@he-arc.ch
www.eraj.ch

**Formation de base
en administration judiciaire
Session 2026**

L'Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ)

L'Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ) a été créée en 2010 au sein de l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP). L'ERAJ a pour but de proposer différentes formations innovantes au personnel administratif oeuvrant au contact du milieu judiciaire et en particulier aux collaboratrices et collaborateurs des greffes des tribunaux. Outre la formation de base en administration judiciaire, l'ERAJ propose divers cours de formation continue et un Certificate of Advanced Studies pour la magistrature pénale, option Administration judiciaire (CAS MAP - AJ).

La formation de base en administration judiciaire

Objectifs

Permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs des tribunaux des cantons romands ainsi qu'au personnel administratif oeuvrant au contact du domaine judiciaire d'acquérir des connaissances de base de ce secteur d'activités, des procédures et du travail dans les greffes.

Proposer une formation validée et initier ainsi un véritable cursus à l'intention de la filière administrative du milieu judiciaire dans un but de développement des compétences.

Public cible - conditions d'admission

La formation est destinée au personnel administratif (non-juriste) du domaine judiciaire dans son ensemble : greffes des tribunaux des cantons romands - tout particulièrement leurs nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs - personnel administratif des études d'avocats ou des services juridiques d'entreprises.

Les participantes et les participants doivent être au bénéfice d'une formation commerciale (CFC, diplôme de commerce, maturité commerciale) ou jugée équivalente. Sur demande, la formation peut être ouverte à des tiers intéressés à entrer dans le milieu judiciaire qui devront alors présenter un extrait de leur casier judiciaire.

Déroulement

La formation se décline en 4 modules :

- **Module de base**

destiné à toutes les participantes et tous les participants,
il constitue, en principe, un prérequis pour suivre les autres modules 2 jours

- **Module de procédure civile**

destiné plus particulièrement au public-cible concerné
par les procédures civiles 2 jours

- **Module de procédure pénale**

destiné plus particulièrement au public-cible concerné par
les procédures pénales 2 jours

- **Module de procédure administrative**

destiné plus particulièrement au public-cible concerné par
les procédures administratives 2 jours

Corps enseignant

Les modules sont animés par des membres des tribunaux romands, spécialistes des domaines d'enseignement concernés.

Dans le but de lier la formation à la pratique et aux situations concrètes, des co-animations, associant juristes et administratifs, seront proposées pour certains cours.